



Commune de
Juprelle

Note de synthèse de la séance du Conseil communal du 11 février 2025

1. - Communications ;
2. - A.I.D.E - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
3. - CITADELLE - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
4. - ECETIA - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
5. - ENODIA - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
6. - IGRETEC - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
7. - IILE - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
8. - INTRADEL - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
9. - NEOMANSIO - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
10. -RESA - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
11. -RESA HOLDING - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
12. -SPI - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.

13. -IMIO - Désignation de cinq délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
14. -Aéroport de Liège - Comité d'accompagnement – Désignation d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant ;
Le conseil est amené à désigner un délégué effectif ainsi qu'un délégué suppléant.
15. -CONFORT MOSAN - Désignation de trois délégués représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
16. -ETHIAS - Désignation de trois délégués représentant la commune aux assemblées générales et à la journée des collectivités ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales (1 délégué) et à la journée des collectivités (2 délégués) de la présente organisation.
17. -HOLDING COMMUNAL - Désignation d'un délégué représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner son représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.
18. -OTW (opérateur de transport de Wallonie) - Désignation d'un délégué représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner son représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.
19. -SWDE - Désignation d'un délégué représentant la commune au Conseil d'exploitation ;
Le conseil communal est amené à désigner un représentant au sein du conseil d'exploitation de la présente organisation.
20. -CREDIALYS - Désignation d'un délégué effectif et d'un délégué suppléant représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil est amené à désigner un représentant effectif et un suppléant aux assemblées générales de Credialys.
21. -UVCW - Désignation d'un délégué représentant la commune aux assemblées générales ;
Le conseil communal est amené à désigner son représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.
22. -Agence immobilière sociale de la Basse-Meuse - Désignation des membres représentant la Commune de Juprelle ;
Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.
23. -ASBL « Agence Locale pour l'Emploi » - Désignation des six administrateurs communaux ;
Il est demandé aux membres du Conseil de désigner 6 personnes qui représenteront le Conseil communal à l'Agence Locale pour l'Emploi.
24. -ASBL « Les Amis du Puits et du Four à Pain de l'Abbaye de Juprelle » - Désignation d'un administrateur représentant la commune ;
Le conseil communal est amené à désigner un représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.
25. -ASBL FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE - Désignation d'un délégué représentant la commune aux assemblées générales ;

Le conseil communal est amené à désigner son représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.

26. -ASBL MAISON DU TOURISME AU PAYS DE LIEGE - Désignation d'un délégué représentant la commune aux assemblées générales ;

Le conseil communal est amené à désigner son représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.

27. -ASBL GIG (Groupement d'informations géographiques) - Désignation d'un délégué représentant la commune aux assemblées générales ;

Le conseil communal est amené à désigner un représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.

28. -ASBL Les Petits d'Homme de Juprelle - Désignation des membres de l'assemblée générale ;

Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.

29. -Basse-Meuse Développement - Désignation d'un membre au sein de l'organe d'administration et d'un représentant à l'assemblée générale ;

Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.

30. -ASBL Groupe d'Action Locale Basse-Meuse - Désignation des délégués représentant la commune aux assemblées générales et dans l'organe d'administration ;

Le conseil communal est amené à désigner ses représentants au sein des assemblées générales de la présente organisation.

31. -CRMA - Désignation du représentant aux assemblées générales ;

Le conseil communal est amené à désigner un représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.

32. -ASBL « CECF » - Désignation d'un représentant communal ;

Le conseil communal est amené à désigner un représentant et un suppléant au sein des assemblées générales de la présente organisation.

33. -Conseil cynégétique - Désignation d'un délégué représentant la commune ;

Le conseil communal est amené à désigner son représentant au sein des assemblées générales de la présente organisation.

34. -Conseil communal - Commissions - Désignation des membres ;

La clé de répartition pour les 12 commissions communales est la suivante : 4 pour IC et 1 pour Juprelle Demain. Les commissions dont objet sont les suivantes :

- *la première commission a dans ses attributions tout ce qui a trait aux finances ;*
- *la deuxième a dans ses attributions tout ce qui a trait à la sécurité ;*
- *la troisième a dans ses attributions tout ce qui a trait aux travaux et à l'environnement ;*
- *la quatrième a dans ses attributions tout ce qui a trait à l'instruction publique.*
- *la cinquième a dans ses attributions tout ce qui a trait à l'extrascolaire ;*
- *la sixième a dans ses attributions tout ce qui a trait aux sports et à la jeunesse ;*
- *la septième a dans ses attributions tout ce qui a trait à l'urbanisme ;*
- *la huitième a dans ses attributions tout ce qui a trait à l'énergie, le patrimoine, les projets environnementaux.*
- *la neuvième a dans ses attributions tout ce qui a trait à la santé, la famille, les affaires sociales et les aînés ;*
- *la dixième a dans ses attributions tout ce qui a trait à la culture et aux associations ;*
- *la onzième a dans ses attributions tout ce qui a trait au jumelage, aux commerces locaux et au tourisme ;*

- la douzième a dans ses attributions tout ce qui a trait à la mobilité.

35. -Fabriques d'église – Désignation des délégués de la Bourgmestre ;
La Bourgmestre étant membre de droit des différents conseils de Fabriques d'église de la commune, il lui est possible de désigner des délégués dont la fonction sera de la représenter auprès desdits conseils.
36. -Marché de Fournitures - Achat d'un tracteur et d'un porte conteneur pour le Service Travaux - Approbation des conditions et du mode de passation ;
Il est demandé au conseil son approbation pour l'achat d'un tracteur et d'un porte conteneur pour le Service Travaux.
Estimation: 120.000,00 € TVAC.
37. -Ordonnance de police en vue d'interdire les rassemblements de motards sur le territoire de la Commune - Mise à jour 2025 ;
Il est demandé aux membres du Conseil d'approuver l'ordonnance dont objet.
38. -GIGWAL - Contrat de données à caractère personnel - Province du Hainaut ;
Il est demandé au Conseil d'approuver le contrat de données à caractère personnel dont objet.
39. -GIGWAL - Contrat de données à caractère personnel - Province de Liège ;
Il est demandé au Conseil d'approuver le contrat de données à caractère personnel dont objet.
40. -ONE - Comité de la consultation pour enfants - Bail de locaux pour consultation pour enfants agréée - Avenant ;
Il est demandé au Conseil d'approuver l'avenant au bail dont objet.
41. -Modification du règlement de location du matériel communal ;
Il est demandé aux membres du conseil d'approuver quelques modifications apportées au règlement de location du matériel proposé en location aux associations communales.
42. -Rapport sur les synergies Commune / CPAS - Décision ;
Le rapport dont objet ayant déjà été approuvé par le Comité de concertation Commune / CPAS et par le conseil conjoint Commune / CPAS, c'est à présent au conseil communal de se prononcer sur celui-ci.
43. -Finances communales - Redevance pour l'intervention des services communaux pour le broyage des branches d'égout – Exercices 2025-2031 ;
Il s'agit de l'adaptation et de la correction du règlement redevance pour le broyage.
44. -Finances communales - Budget du CPAS 2025 - Décision ;
Il s'agit de l'approbation par le conseil du budget du CPAS 2025.
45. -Finances communales - Rapport « article L1122-23 » du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation - Budget de l'exercice 2025 – Prise d'acte ;
Il s'agit du rapport accompagnant le budget 2025 selon l'article L1122-23 du CDLD.
46. -Finances communales - Budget 2025 – Décision ;
Il s'agit du vote par le conseil du budget de l'exercice 2025.
47. -Procès-verbal de la séance précédente – Décision ;

Huis clos